

Date de convocation :

Le 30 novembre 2022

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 21

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

53_2022

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

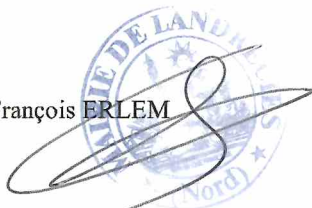
OBJET :

- Subvention complémentaire aux associations sportives

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire

François ERLEM



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (21) : François ERLEM, François DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sabine HENNEBERT, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONNIER, Jean-Paul LANNOY, Romain POLLART, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

Pouvoirs (2) : Sabine TROUILLET donne pouvoir à Audrey MONNIER, Michaël DELATTRE donne pouvoir à Fanny RICHARD

La commune souhaite favoriser la pratique du sport des plus jeunes par le biais d'une participation forfaitaire annuelle de 20 € pour l'inscription des enfants de Landrecies de moins de 12 ans dans une association sportive Landrecienne.

L'association suivante a dénombré des inscriptions rentrant dans ce dispositif :

- Aïkido : 5 pour un montant de 100 € ;
- Tennis club de Landrecies : 4 pour un montant de 80 € ;
- Les Lucioles : 3 pour un montant de 60 €.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'accorder une subvention complémentaire de 240 € répartie entre les trois associations.